



**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire**

*Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr*



Paris le 21 mars 2017

RÉSULTATS CAP d'Avancement des PROFESSEURS TECHNIQUES DU 21 MARS 2017

(SOUS-RÉSERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé :

**Annie LEGOUHY STEI Créteil Tél : 01 56 72 11 20 - Marion CAVALLO STEMIOI Aix en Provence
Tél : 04 42 23 33 09**

Pas de déclaration liminaire, cette CAP faisant suite à la CAP de février

AVANCEMENT

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE HORS CLASSE
6 possibilités d'avancement**

En raison du faible nombre de possibilités de promotions hors classe dû à la diminution du nombre de PT (taux de 10% des proposables), nous avons décidé de proposer 11 noms, comme lors des années où le nombre de PT était plus conséquent.

Liste proposée par le SNPES PJJ FSU			Liste proposée par le SN FO	Liste proposée par la CGT PJJ	Liste proposée par l'AC	Liste retenue à l'issue de la CAP
Nom Prénom	Bénéfice de l'âge ou Ancienneté Ministère de la Justice	observations			GOUAL Salim	GOUAL Salim
CASPANI Olivier	Age +39a 06m 15j		GOUAL Salim	PINAUD Ghislaine	FRECON Peggy	FRECON Peggy
BEZIER Nelly	Age + 38a 01 m 29 j		ACAR Ozcan	CASPANI Olivier	MINGOTAUD Thibaut	MINGOTAUD Thibaut
PINAUD Ghislaine	Age +25 A 24j		MINGOTAUD Thibaut	RAOUX François-Xavier	BALDI Franck	BALDI Franck
BOISNAY Arnould	Age + 24a 02m		NEGAZZOU Ziad	BOISNAY Arnould	ACAR Ozcan	ABBEY Gilles
RAOUX François-Xavier	Age		BAKLI Abdelwah eb	ABBEY Gilles	ABBEY Gilles	ACAR Ozcan
ABBEY Gilles	Age		ABBEY Gilles	BEZIER Nelly		
GOUAL Salim	23 a		BOUDAUD Guillaume	LEROY Denis		
LEGUEN Marysa	22 a 03 m 17 j		GROBOST Stéphane	BILLON Daniel		
BOUTARD Philippe	21 a 10m 12j		BILLON Daniel	MAGNE Dominique		
GROBOST Stéphane	20a 03 m 23 j		CAVALL O Marion	MAHBOUBI Mohamed		
MAGAT Claire	20 a03 m 23 j					

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRAND CHOIX

11 possibilités d'avancement

Critères du SNPES-PJJ/FSU : agents ayant bénéficié le moins souvent d'un avancement au choix ou grand choix

Liste proposée par le SNPES	Liste proposée par la CGT	Liste proposée par FO	Liste proposée par l'administration	Liste retenue à l'issue de la CAP
FANTINI Florence	MILCENT Aurélie	FANTINI Florence	MILCENT Aurélie	FANTINI Florence
ACAR Ozcan *	FANTINI Florence	ACAR Ozcan*	FANTINI Florence	BOUDAUD Guillaume
LORENT Philippe	ACAR Ozcan*	LORENT Philippe	LAINÉ Sébastien	MAGNE Dominique
BOUDAUD Guillaume	BOUDAUD Guillaume	BOUDAUD Guillaume	BOUDAUD Guillaume	MILCENT Aurélie
LEJEUNE Cédric	BLACHON Jean- Baptiste	LEJEUNE Cédric	LEJEUNE Cédric	BLACHON Jean- Baptiste
CHARLIER Céline	GROBOST Stéphane	CHARLIER Céline	BLACHON Jean- Baptiste	LEJEUNE Cédric
MIOMANDRE Jean- Noël	MIOMANDRE Jean- Noël	MIOMANDRE Jean- Noël	MAGNE Dominique	EYME Jocelyne
BILLON Daniel	BILLON Daniel	BILLON Daniel	MONTIER Sandra	BELLEC Isabelle
MAGNE Dominique	MAGNE Dominique	MAGNE Dominique	EYME Jocelyne	BILLON Daniel
EYME Jocelyne	SAY Grégory	EYME Jocelyne	RANC Dominique	LAINÉ Sébastien
BELLEC Isabelle	ASCENCIO Didier	BELLEC Isabelle	BELLEC Isabelle	MIOMANDRE Jean- Noël

* promu Hors Classe

TABLEAU D'AVANCEMENT AU CHOIX

18 possibilités d'avancement

Critères du SNPES-PJJ/FSU : , par souci d'équité, principe de rotation sur les avancements au grand choix et au choix qui permettent une accélération de la carrière.

Cette année, nous avons proposé les collègues n'ayant pas bénéficié d'avancement au grand choix en 2012-2013-2014-2015 ni au choix en 2015, et celles et ceux pour qui le gain de temps dans l'échelon est supérieur à 6 mois.

Liste retenue à l'issue de la CAP
LAMOUR Christelle
COURBE Nicolas
PATIN Samuel
BOLON Laurent
MASSIMELLI Michel
PASQUIER Julie
COURTIN Aurélien
FERNANDES Daniel
RAOUX François-Xavier
VIRAT Maël
BLANCHE Aurélie
PERRAD Jean-Patrick
GUENOUNE Géraldine
SAY Grégory
RAVAUX Mathieu
SAVIER Sandrine
HERBAUT Caroline
FERNANDEZ Paulino

COMMENTAIRES :

Mr Deal, DRH, ouvre la deuxième partie de la CAP d'avancement des Professeurs Techniques en faisant deux annonces importantes :

1/ PROJET DE TRANSFERT DES PT A L'ÉDUCATION NATIONALE

La DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) a demandé expressément à la DPJJ d'entrer en discussion avec l'Education Nationale afin d'organiser l'intégration de l'ensemble des PT PJJ dans le corps des PLP (Professeurs de Lycée Professionnel). Le premier rendez-vous a été fixé le 28 mars 2017. Face à notre désaccord sur ce nouveau projet qui a pour but d'accélérer la disparition des PT à la PJJ, Mr DEAL a réaffirmé son engagement de maintenir sur les terrains les collègues PT qui le souhaitent. Pour autant, tous les PT intervenant à la PJJ, quelle que soit la fonction exercée, seraient rattachés administrativement à l'EN en « position normale d'activité ».

Parallèlement, l'administration envisage d'autres possibilités, actuellement en réflexion.

Le DRH a garanti que les postes de PT restés vacants à l'issue de la CAP de mobilité du 7 juin ne seraient pas proposés à la CAP des éducateurs/trices du 16 juin 2017, tout en réaffirmant continuer de travailler aux critères de qualification et de formation des éducateurs/trices susceptibles d'occuper ces postes, même si dans le contexte politique actuel, ces affirmations demeurent incertaines.

Ce nouveau projet pose de nombreuses questions et inquiétudes que nous ne manquerons pas de porter lors des prochaines rencontres.

De notre côté, nous avons réaffirmé notre attachement à un secteur d'insertion ambitieux fondé sur une prise en charge pluridisciplinaire des jeunes, s'appuyant sur un corps de professeurs techniques à et de la PJJ. Nous continuerons de défendre notre conception de l'insertion à la PJJ et serons extrêmement vigilants au respect de l'ensemble des personnels concernés.

2/ TAUX DE PROMOTION HORS CLASSE

Depuis la première partie de cette CAP, la DPJJ a obtenu un taux de promotion hors classe légèrement supérieur (6 au lieu des 4 initialement prévus), ce qui reste largement insuffisant et, nous le rappelons, la conséquence directe de l'arrêt du recrutement.